

### DECISION N°323-24

Envoyé en préfecture le 13/01/2025

Reçu en préfecture le 13/01/2025

Publié le 13/01/2025

ID : 066-200049211-20250113-DC2024323-AU

Objet: COMMANDE CONTRAT TELECOM FIBRE DECHETTERIE VINCA

Le Président de la Communauté de Communes Conflent Canigó,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Sous-Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment celle prévue à l'article L.5211-10;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-10 et suivants ;

VU l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

VU l'arrêté n°181-22 en date du 29 juin 2022 portant délégation de signature à Monsieur Jean MAURY, 6ème Vice-Président de la Communauté de Communes Conflent Canigó, portant sur les attributions déléguées dans le cadre de l'article L. 5211-09 -3ième alinéa, L 5211-12 et R 5214-1 du C.G.C.T.;

VU la proposition effectuée le 27/11/2024 pour la commande contrat télécom fibre déchetterie Vinça ;

Considérant qu'il convient de réaliser la commande contrat télécom fibre déchetterie Vinça ;

### DECIDE

<u>Article 1</u>: De confier la commande contrat télécom fibre déchetterie Vinça à la société WE CONNECT SAS pour un montant de 61.20 € TTC/mensuel.

La commande sera facturée selon les modalités indiquées sur le devis N°12411012.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe ordures ménagères.

<u>Article 3</u>: Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Fait à Prades, le 26 décembre 2024.

Le Vice-Président,
Jean MAURY.



# WE CON ID: 066-200049211-20250113-DC2024323-AU

# 11 Bd de l'Atelier 66420 Saint ESTEVE

Sas au capital de 2 000 € - Siret : 814 456 968 00019 - Tva intracommunautaire : FR 86 814456968 - Ape : 7490B - R.c.s. Perpignan 814 456 968

Devis N° 12411012

Folia

1/3

n° Adresse de livraison :

**DECHETERIE** 

66500 PRADES

CONFLENT CANIGOU COMMUNAUTE DE COMMUNES HOTEL DE VILLE ROUTE DE RIA

66500 PRADES

Tél: 04.68.05.05.13

Commercial: Axel VENTURINI

Client	Date Référence					Date valid	lité
0315	27/11/2024					31/01/2025	
Code		Désignation	CU	Quantité	Prix Net HT	Montant HT	СТ
	PROPOSITION O	FFRE INTERNET FIBRE - SITE LA E VINCA					
	Abonnements m	ensuels					
FIBRE	Fibre mutualisée FTTH - débit jusqu'à 1 Gbps - Engagagement 36 mois			1	51,00	51,00	1
	Frais ponctuels						
FRAIS	Frais ponctuels de fibre mutualisée F	e mise en servicee l'accès Internet TTH		1,00	150,00	150,00	1
RTMIKRO	Routeur FTTH Mikrotik hAP AC V2 WiFi			1	149,00	149,00	1
	total HT en bas de	a page					

Envoyé en préfecture le 13/01/2025 Reçu en préfecture le 13/01/2025

Publié le 13/01/2025

# WE CON ID: 066-200049211-20250113-DC2024323-AU



## 11 Bd de l'Atelier 66420 Saint ESTEVE

Sas au capital de 2 000 € - Siret: 814 456 968 00019 - Tva intracommunautaire: FR 86 814456968 - Ape: 7490B - R.c.s. Perpignan 814 456 968

### Devis N° 12411012

Folio 2/3

n° Adresse de livraison :

**DECHETERIE** 

66500 PRADES

**CONFLENT CANIGOU** COMMUNAUTE DE COMMUNES HOTEL DE VILLE ROUTE DE RIA **66500 PRADES** 

Tél: 04.68.05.05.13

Commercial: Axel VENTURINI

Client	Date Référence							
0315	27/11/2024					31/01/2025		
Code		Désignation	CU	Quantité	Prix Net HT	Montant HT	C	
	OBSERVATIONS GÉNÉRALES:  Avant de souscrire à notre offre, vous devez impérativement vérifier auprès de votre opérateur actuel si vous êtes libre de tout engagement et quelles sont ses conditions de résiliation. A défaut, WE CONNECT ne pourra être tenu pour responsable des pénalités appliquées par l'opérateur actuel.  Afin d'éviter toute interruption de service, les liens et lignes actuels devront être résiliés par vos soins, après mise en service des nouveaux abonnements ce qui peut entrainer une double facturation.							
lignes mobiles, and		O (Relevé Identité Opérateur) des analogiques et numériques rtabilité des lignes devront être ature de l'offre.						
	déterminé avant étude est basée	t de lignes SDA ne peut être réalisation de la fiabilisation. Notre sur le nombre de SDA communique quantité est donc susceptible diminuer.						
	se limitent à l'ins en service des a oeuvre pour l'ac câbles, tranchée	llation mentionnés dans notre offre stallation des routeurs et à la mise ccès. Tout travaux de mise en heminement des accès (passage de, percement mur etc.) feront turation supplémentaire.						
		otre acceptation, nous vous oour signature électronique,						

Publié le 13/01/2025



# 11 Bd de l'Atelier 66420 Saint ESTEVE

Sas au capital de 2 000 € - Siret : 814 456 968 00019 - Tva intracommunautaire : FR 86 814456968 - Ape : 7490B - R.c.s. Perpignan 814 456 968

connect

### Devis N° 12411012

Folio

3 / 3

Adresse de livraison :

DECHETERIE

66500 PRADES

**CONFLENT CANIGOU** COMMUNAUTE DE COMMUNES HOTEL DE VILLE ROUTE DE RIA **66500 PRADES** 

Tél: 04.68.05.05.13

Commercial: Axel VENTURINI

•	Client	Date			Référence				Date va	lidité
	0315	27/11/2024							31/01/2	2025
	Code					Montant H	ГСТ			
							élégati -e Vice Jean	-Prés		5
T	HT Brut		HT Net	PORT	Base	Taxes	TVA %	Mt. T\	VA T	rc
2T   1	HT Brut 51,00		HT Net 51,00		Base	Taxes 51,00	TVA % 20,00	111711115	<b>VA</b> T 10,20	FC 61,20
	51,00	lement			Base				0004011	61,2

Cordonnées bancaires:

BPS Perpignan - St Assiscle - Iban : FR76 1660 7000 1808 1214 9789 946 Bic : CCBPFRPPPPG

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE : Le vendeur se réserve la propriété des marchandises livrées et désignées ci-dessus, jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêt. En cas de litige, le tribunal de commerce de Perpignan est seul compétent. Conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture, le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de 3 fois le taux d'intérêt légal. Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé.

En application de l'art. I. 441-6 et D 441-5 du C. Com., tout retard de paiement engendrera une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.